

résolutions suivantes furent unanimement adoptées.

Proposé par M. Bernard Mercier secondé par M. Alexandre Côté.

Résolu.—Qu'il s'introduit dans la tenure Seigneuriale qui régit une grande partie du territoire de cette Province des abus si graves qu'il devient d'une urgente nécessité de faire disparaître.

Proposé par M. Luc St. Laurent, secondé par M. Augustin Levasseur :

Résolu.—Que ce Conseil se joint bien cordialement avec les hommes bien intentionnés qui ont entrepris le redressement des griefs qui ont trait à la tenure des terres. Que c'est l'opinion de ce Conseil que les rentes doivent être ramenés aux taux des concessions primitives ; que l'on doit faire disparaître des contrats de concessions les droits de corvées et de coupe des bois.

Proposé par M. Augustin Levasseur, secondé par M. Alexandre Côté :

Résolu.—Que c'est l'opinion de ce Conseil que le droit de retrait ne devrait s'exercer que dans le cas où il y aurait eu dans la vente, une intention manifeste de frustrer le Seigneur.

Proposé par M. Magloire Carrier, secondé par M. Amable Lavoie.

Résolu.—Que comme les lods et ventes perçus sur les édifices et surtout sur les résines, manufactures et établissements d'exploitation sont de nature à paralyser l'industrie, il soit pourvu à pareil cas.

Proposé par M. Alexandre Côté secondé par M. Benoit Mercier :

Résolu.—Que c'est l'opinion de ce conseil sur la Législature devrait pourvoir à ce qu'il ne soit pas perçu de lods et ventes dans aucun cas de Donation à la charge d'une rente viagère : une donation ne pouvant jamais contribuer à l'accumulation de la propriété en une seule main, masque les lods et ventes sont destinés à prévenir.

Proposé par M. Charles Gagnon, secondé par M. Luc St. Laurent :

Résolu.—Que c'est l'opinion de ce Conseil que la commutation facultative de la part du censitaire et forcée de la part du seigneur, devrait être réglée par une loi aussitôt que possible.

Proposé par M. Amable Lavoie secondé par M. Augustin Levasseur :

Résolu.—Que M. le Secrétaire Trésorier soit prié d'envoyer copie des présentes résolutions aux papiers publics et de dresser en Conformité aux dites résolutions une Requête pour les trois branches de la Législature.

(Signé) L. J. LEPAGE.

Maire.

(Contre signé) LS. GARON,  
Secrétaire.

(Vraie Copie) LS. GARON.  
M. N<sup>o</sup> 2 C. R.

### CORRESPONDANCES.

- M. Thos. B.—Malbaie.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
Messire F. B.—Malbaie.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
M. Elzéar P.—St. Arsène de Kakouna.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
Dlle. F. P.—St. Jean.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
J. F.—écr.—Lothinière.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés.  
J. B. B.—écr., N. P.—Cacouna.—Lettre reçue ; journaux expédiés. Nous acceptons avec plaisir vos offres d'Agences.  
M. F. X. L.—St. Jean.—journaux expédiés.  
J. B. C.—écr., N. P., Pointe-Lévy.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
M. Ambroise C.—St. Augustin.—journaux expédiés.  
M. Théophile B.—Pointe-Lévy.—journaux expédiés.  
M. L. El B.—St. Choix.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés.

- J. D. L.—écr., N. P.—St. Thomas.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.  
M. Théophile St. L.—Cacouna.—Lettre reçue ; journaux expédiés ; nous vous sommes très reconnaissant pour les offres que vous nous faites, mais nous ne pouvons les accepter, vu que la demande d'agence nous a été faite avant la réception de votre lettre.  
M. J. M.—Inst.—Ste. Foye.—journaux expédiés aux nouveaux abonnés.  
Messire L.—Ancienne Lorette.—Lettre reçue ; merci pour la nombreuse liste de nouveaux abonnés ; journaux expédiés.  
M. J. C. B.—St. Pie.—Lettre reçue ; journaux expédiés ; nous acceptons votre condition. Les premiers numéros de l'Ordre Social, pourront être fournis aux nouveaux abonnés.  
M. Ant. P.—Pointe-Lévy.—Nous avons reçu votre dernière lettre, avec les 11 noms ; journaux expédiés.  
J. F. G. C.—écr., N. P. Berthier. Dist. de Montréal.—Lettre reçue ; nous avons expédiés les 6 numéros demandés ; nous acceptons bien volontiers les offres que vous nous faites.  
L. Z. D.—écr., St. Jean Port-Joly.—Lettre reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.  
A. A. V.—écr., Saguenay.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
D. N. St. C.—écr., Sherbrook.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 14 abonnés.  
P. F.—écr., Trois-Pistoles.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 7 personnes nommées dans votre lettre. Merci de vos félicitations et de l'intérêt que vous portez à notre nouvelle publication.  
J. F.—écr., Lotbinière.—Nous avons reçu votre deuxième lettre ; le journal est expédié au nouvel abonné.  
M. J. A. R.—Rivière-du-Loup.—Lettre reçue ; journaux expédiés.  
Messire Ant. L.—Madawaska.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 12 nouveaux abonnés.  
Messire E. L.—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 6 nouveaux abonnés pour Beauport.  
Messire M.—St. Augustin.—journaux expédiés.  
M. Jos. Elz. D.—St. Anne la Pêrade.—Lettre reçue ; nous acceptons vos offres ; journaux expédiés.  
Messire L. M.—Rivière du Loup.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés.  
J. O. C. A.—écr., N. P.—St. Joseph (Benuec)—Lettre reçue ; journaux expédiés aux 4 nouveaux abonnés.  
M. Norbert B.—Pointe-aux-Trembles.—Reçu 7<sup>fr</sup>. 6d. journaux expédiés.  
Messire D.—Sup. du Collège Ste. Thérèse.—Lettre et argent reçus ; journaux expédiés.  
M. Isidore B.—Deschambault.—Nous avons reçu votre deuxième lettre avec les noms des nouveaux abonnés ; journaux expédiés.  
Messire E. P.—Chateau Richer.—Argent reçu ; journaux expédiés.  
Messire Chs. G. C.—St. Prosper.—Journaux expédiés.  
M. Geo. T. B.—do do.  
Capt. Jos. H.—Madawaska.—do.  
Messire P. J. B.—Pointe Levy.—Lettre reçue ; journaux expédiés à Messire P.—à Terrebonne.  
J. D. L.—écr., St. Thomas.—Votre deuxième lettre est reçue ; journaux expédiés au nouvel abonné.  
P. L. G.—écr., Rimouski.—Votre lettre est reçue ; journaux expédiés aux nouveaux abonnés. Nous vous remercions des services, que vous voulez bien nous rendre. L'agence du journal est donné du dernier numéro, comme vous pouvez vous en convaincre.

### NOUVEAUX AGENTS.

- MM. Jos. Elz. Douville.—Ste Anne de la Pêrade.  
J. C. Bachand.—St. Pie.  
J. F. Coutu, écr. N. P.—Berthier (en Haut)  
J. B. Beaulieu. Ecr.—Kakouna.  
M. l'abbé Langevin.—Madawaska.

ont bien voulu se constituer Agents pour notre feuille dans leurs localités respectives.

### Aux Correspondants:—

L'HONNÊTE BONS SENS.—Merci de votre travail qui paraîtra dans notre prochain numéro.  
LE VILLAGEOIS DU COMTE DE D... est remis au prochain numéro.

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 14, Rue Ste. Famille.